

A man with dark hair and a beard, wearing a dark blue shirt, is shaking hands with a woman with blonde hair, wearing a dark green top. They are both smiling. The woman is holding a grey folder. The background shows a modern office interior with large windows and greenery outside.

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

www.blum.com

 **blum**[®]

A. Validité des présentes conditions de vente

Toutes les livraisons et tous les services sont fournis exclusivement sur la base des conditions générales de vente suivantes. En cas de conflits ou de divergences entre les présentes conditions générales de vente et les conditions générales contenues dans la commande de l'Acheteur ou dans un autre formulaire quel qu'il soit émis par l'Acheteur, peu importe si ce formulaire a été reconnu ou accepté par Blum Canda Ltd. ("Blum"), les présentes conditions générales prévaudront. Aucun renoncement, aucun changement ou aucune modification des conditions générales présentes ne sera valide pour Blum à moins qu'il / qu'elle ne soit expressément acceptée(e) par écrit et signé(e) par un représentant dûment autorisé de Blum. Une acceptation et une confirmation officielle d'une commande de l'Acheteur en ce qui concerne le(s) produit(s) commandé(s) (les « marchandises ») par Blum constitueront l'intégralité de la convention, sous réserve des conditions générales de vente indiquées dans les présentes, remplaceront toutes les offres, commandes ou conventions précédentes.

B. Prix et conditions de paiement

1. Tous les prix sont estimés à partir de et fondés sur la base de calcul à la date de la conclusion du contrat (par ex. prix de matières premières, taux de change, frais de personnel, d'énergie et coûts de transport, etc.) et sont exprimés excluant d'emballages de transport. Les prix ne contiennent pas de taxe sur les produits et les services, de taxe provinciale ou municipale sur les ventes, sur l'utilisation, sur la valeur ajoutée ou de taxe similaire. Par conséquent, - outre le prix précisé dans les présentes - le montant de toute taxe sur les ventes présentes ou futures, sur l'utilisation, sur la valeur ajoutée ou de taxe similaire, applicable à la vente des marchandises faisant l'objet de ces conditions générales ou l'utilisation de telles marchandises par l'Acheteur sera assumée par l'Acheteur de manière à exonérer entièrement Blum du paiement de cette taxe.
2. Le paiement du montant finalement facturé devra être effectué dans la monnaie facturée sans compensation, réduction ou déduction.
3. Le paiement des montants facturés sera dû dans un délai d'au plus 5 jours ouvrables après la date de la facture, sauf stipulation contraire. Si un délai de paiement a été convenu, la date d'échéance prévue est calculée à partir de la date de la facture.
4. Si la date d'échéance prévue a été dépassée, des intérêts moratoires à un taux d'intérêt légal seront facturés, sans préjudice des autres droits légaux. L'Acheteur s'engage à rembourser tous les coûts encourus au cours de mesures légales prises, comme par exemple des rappels de paiement et des coûts de perception, des frais de tribunal et d'avocat, dans la mesure où ces frais et coûts sont proportionnés à la revendication poursuivie.
5. Tous les paiements doivent être effectués directement et exclusivement à l'attention de Blum; les paiements par des tierces personnes n'ont pas d'effet libératoire. Les agents et les agents commerciaux ne sont pas en droit de recouvrer des paiements.
6. Si la situation patrimoniale de l'Acheteur se détériore (par exemple procédure judiciaire, exécution forcée ou procédure d'insolvabilité etc.) ou si les délais de paiement convenus ne sont pas respectés, Blum sera en droit de demander paiement immédiat de toutes les revendications et de résilier le contrat de vente; de plus, Blum sera libéré de son obligation d'effectuer d'autres livraisons. L'Acheteur ne doit pas retenir de paiements dus ou les compenser par des demandes reconventionnelles quelles qu'elles soient.
7. Sauf indication contraire dans l'offre, les prix offerts sont susceptibles d'être changés par Blum avec ou sans préavis. Les prix sont susceptibles d'être corrigés en cas d'erreur.

C. Livraison, Installation, Transfert de risque

1. Toutes les conditions relatives à l'expédition des marchandises à l'Acheteur par Blum seront et sont considérées à toutes fins utiles comme étant franco transporteur (FCT), telles que définies et modifiées par la Chambre de Commerce en tant qu'INCOTERM. Les coûts et les risques de l'Acheteur seront régis par la définition des INCOTERM applicable aux présentes selon les conditions INCOTERM en vigueur au moment de l'expédition.
2. Des livraisons partielles ainsi que des livraisons en supplément et en excédant de plus de 10 (dix) pourcent sont permises et l'Acheteur est obligé de les accepter. Dans un tel cas, le prix d'achat sera adapté proportionnellement à la quantité de livraison réelle.
3. Concernant une livraison selon la clause C. 1, la livraison devra être considérée comme acceptée et les risques seront transférés à l'Acheteur.
4. Les périodes de livraison sont calculées sur la base des dates de rechange précisées par Blum (le total du temps de la production régulière et du transport régulier jusqu'à l'emplacement précisé conformément aux INCOTERM convenus). Une fois les dates de livraison indiquées, la livraison devra être effectuée jusqu'au dernier jour ouvrable de la semaine civile dans laquelle tombe la date de livraison.
5. Les échéanciers de livraison sont approximatifs et sont basés sur les conditions actuelles du marché respectivement applicables au moment de l'offre et de l'acceptation de la commande par les Acheteurs. La livraison dépend également de la réception rapide par Blum des informations nécessaires afin de permettre de respecter les calendriers d'ingénierie et de fabrication du fabricant. Blum peut prolonger les échéanciers de livraison ou peut – à sa discrétion – entièrement ou partiellement résilier la commande de l'Acheteur sans obligation autre que de restituer acompte ou le paiement d'avance qui n'est pas dû du fait de la résiliation.

6. Sauf stipulation contraire expresse, les marchandises devront être installées par et aux risques et frais de l'Acheteur. Au cas où il est exigé de Blum de surveiller une telle installation, la responsabilité de Blum se limite à l'exercice du degré de compétence usuel dans le commerce lors de la surveillance d'installations du même type. L'Acheteur demeure responsable de tous les autres aspects du travail, y compris de leur conformité avec tous les règlements locaux et municipaux.

D. Réserve de propriété

1. Le titre de propriété relative aux marchandises ou d'une partie de celles-ci ne sera pas transféré de Blum à l'Acheteur tant que tous les paiements dus (y compris les intérêts, les frais et coûts) conformément aux présentes n'ont pas été effectués en bonne et due forme, sauf disposition contraire expresse dans les présentes. Les marchandises sont et demeurent la propriété personnelle ou meuble, nonobstant leur mode de fixation à un bien immobilier ou à un autre bien. En cas de non-respect des délais de paiements selon ces conditions générales, l'Acheteur accepte que Blum puisse retenir tous les paiements qui ont été effectués au titre du prix d'achat en tant qu'indemnités forfaitaires et que Blum soit libre d'accéder aux locaux où les marchandises peuvent être situées et les enlever puisqu'il s'agit de la propriété de Blum, sans porter préjudice aux droits de Blum de recouvrer tous les autres frais ou dommages-intérêts que Blum peut subir pour raison d'un tel non-paiement.
2. Si l'Acheteur vend les marchandises fournies par Blum après les avoir soumises à des transformations ultérieures, mais avant d'avoir effectué le paiement complet à Blum, l'Acheteur devra détenir les produits de l'achat reçus par les clients de l'Acheteur en fiducie au bénéfice de Blum. L'Acheteur confère à Blum par les présentes une sûreté réelle en ce qui concerne les marchandises, en ce qui concerne tous les biens personnels sous quelque forme que ce soit découlant de tout traitement des marchandises et des produits en résultant y compris les produits d'assurance et tout autre paiement représentant une indemnisation ou une compensation pour tout préjudice avec tous les biens personnels et les produits en résultant, jusqu'au moment où le paiement entier du prix d'achat a été effectué, et accepte d'entreprendre toutes les démarches et de signer tous les documents nécessaires pour protéger une telle sûreté réelle.
3. En cas de transformation ou de mélange de marchandises fournies par Blum avec d'autres marchandises, le titre de propriété de Blum ne sera pas perdu. Blum acquerra la copropriété selon le rapport du produit utilisé et du prix de vente des marchandises. Le titre de propriété des marchandises traitées sera seulement transféré à l'Acheteur au moment où ce dernier a entièrement payé le prix d'achat.
4. Les paiements ainsi que les cessions préalables sont toujours effectués à titre de prestation tenant lieu d'exécution. L'approbation de revente ou de transformations ultérieures ainsi que le recouvrement de créances ne constituent pas un renoncement à la cession à l'avance à des tierces personnes ou un renoncement à la réserve de propriété et au droit expectatif relatif au titre de propriété.
5. En cas de retards de paiement ou d'insolvabilité du client de l'Acheteur, l'Acheteur s'engage à reprendre les marchandises sous réserve de propriété ou de demander la cession des droits à la restitution de ces clients à l'égard de tierces personnes.
6. En cas de cessation de paiement ou d'insolvabilité de la part de l'Acheteur ou en cas d'une saisie déjà survenue, son droit de revente ou de transformations ultérieures des marchandises fournies par Blum expirera, avec son droit de recouvrer les montants non-payés.
7. Dans la mesure où la validité de la réserve de propriété dans le pays destinataire est soumise à des conditions spéciales ou à des exigences formelles, l'Acheteur est obligé de respecter et de satisfaire à ces exigences.

E. Garantie et dommages-intérêts

1. Les marchandises vendues conformément à ces présentes sont couvertes par une garantie contre des défauts de matériel et de main-d'œuvre, à condition que les marchandises soient soumises à des conditions normales d'utilisation et d'entretien. Les réclamations doivent être notifiées dans un délai de 10 jours ouvrables après la livraison ou après la découverte du défaut, faute de quoi de telles revendications seront caduques.
2. Le délai de garantie se monte à 24 mois à partir de la livraison par Blum. L'obligation ressortissante de cette garantie est limitée à la réparation ou au remplacement, au choix de Blum, des pièces défectueuses, à condition que l'Acheteur ait notifié en bonne et due forme tout défaut à Blum conformément à ces présentes par écrit dans le délai de garantie applicable et seulement après que l'Acheteur ait retourné les pièces défectueuses à Blum, ou, si Blum le désigne, à un emplacement où les travaux sont effectués, convenablement emballées, l'Acheteur ayant payé tous les frais de transport et les assurances à l'avance, et seulement après qu'une inspection de celles-ci montre - de manière satisfaisant Blum - que la revendication de l'Acheteur est valide en vertu des conditions de cette garantie. L'Acheteur assume toutes les responsabilités et supporte tous les frais pour tout démantèlement, tout enlèvement, toute réinstallation et tous les travaux y étant liés et tous les frais de transport en relation à ce qui précède. Blum n'assumera pas de responsabilité pour l'installation, la réinstallation ou d'autres coûts et frais de main-d'œuvre de quelque sorte que ce soit. Si le client de l'Acheteur (consommateur) présente des revendications supplémentaires à l'encontre de Blum conformément aux lois locales, l'Acheteur devra satisfaire à de telles revendications et devra dédommager Blum. Ceci sera également applicable au cas où une revendication pour dommages-intérêts sera présentée et lors d'un recours exercé par l'Acheteur.
3. Dans tous les autres cas, Blum sera, conjointement avec ses fournisseurs, seulement tenu responsable pour négligence grave. Les revendications pour dommages-intérêts seront prescrites dans un délai de 6 (six) mois à partir de la connaissance du dommage et de la partie ayant causé le dommage.

4. Blum ne sera pas tenu responsable pour et sera tenu indemne par l'Acheteur contre tout dommage, toute pertes ou revendications quel(les) qu'il / elles soi(en)t, y compris mais sans s'y limiter tous les coûts et frais de main-d'œuvre, qu'ils soient contractuels, spéciaux, consécutifs, exemplaires, punitifs, accidentels, directs ou indirects, découlant de, en relation avec ou résultant de la vente régie par les présentes ou des marchandises elles-mêmes, y compris mais sans s'y limiter, la fabrication, la réparation, le traitement, l'installation, la possession, l'utilisation, l'opération ou le démantèlement des marchandises et toute revendication, plainte, poursuite et procédure qui pourrait être introduite en rapport à ce qui précède. Ces limitations de responsabilité seront également applicables en cas de retards ou de retards partiels de livraison ainsi que de recours.
5. L'Acheteur devra exclure sa responsabilité envers ses clients en vertu des clauses E. 2 and E. 3 au bénéfice de Blum et des fournisseurs de Blum.
6. Une revendication au titre de la garantie et/ou une revendication au titre de dommages-intérêts ressortissant d'une combinaison de produits de Blum avec des produits de tierces personnes est (sont) expressément exclue(s). L'Acheteur doit en informer ses clients.
7. Aucune marchandise ne sera retournée sans la permission préalable par écrit de Blum. Blum se réserve le droit de refuser tous les retours (de marchandises) ou de les accepter moyennant des frais de manutention/ de charge de réapprovisionnement. Blum se réserve le droit d'adapter le montant de tout crédit accordé à l'Acheteur relatif à tout retour de marchandises sur la base de l'état des marchandises à leur arrivée. Le crédit accordé pour les marchandises retournées ne sera émis à l'Acheteur qu'au cas où de telles marchandises sont retournées par l'Acheteur et non par un propriétaire subséquent des marchandises. Le retour des marchandises ne sera envisagé que si elles se trouvent dans leur état et leur emballage d'origine.
8. Toutes les autres garanties, peu importe s'il s'agit de garanties légales, expresses ou implicites, y compris mais sans s'y limiter, toute garantie expresse ou implicite de commercialisation, d'aptitude d'utilisation aux fins intentées des marchandises ou contre la contrefaçon sont expressément exclues par les présentes.

F. Dispositions finales

1. Les lois de la Province de l'Ontario régissent la validité, l'interprétation et l'application de ces conditions générales de vente et de tout contrat dont ces conditions générales forment une partie. Par les présentes, les parties conviennent que la disposition de la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale sur les marchandises est expressément exclue en ce qui concerne la vente de marchandises par Blum à l'Acheteur.
2. Le lieu d'exécution de livraison et de paiement est exclusivement Mississauga, Ontario, Canada pour les deux parties, sauf si un lieu d'exécution différent est précisé dans une commande individuelle.
3. En ce qui concerne toutes les disputes découlant de ce contrat, il est convenu que le tribunal compétent au lieu de l'établissement principal de Blum sera le tribunal compétent *ratione loci* et Blum sera libre de porter le litige devant tout autre tribunal juridiquement compétent, y compris le tribunal au lieu de l'établissement principal de l'Acheteur. L'Acheteur renonce par les présentes expressément à tout procès devant jurés.
4. Si un tribunal compétent détermine qu'une disposition de ce contrat est nulle, illégale ou inapplicable de quelque façon que ce soit, une telle décision ne nuira pas à ou n'affectera pas la validité, la légalité ou l'applicabilité des dispositions restantes de ces présentes et chaque disposition est, par les présentes déclarée être distincte, séparable et indépendante du reste du contrat. Les parties contractuelles devront remplacer la disposition juridiquement inefficace ou inapplicable par une disposition efficace et valable dont les effets sont aussi proches que possible du contenu et des fins de la disposition juridiquement inefficace ou inapplicable.
5. Blum ne sera pas tenu responsable de toute perte ou de tout dommage encouru(e) par l'Acheteur de quelque nature que ce soit, soit selon la loi, le droit coutumier, l'équité ou le code civil, résultant de causes échappant raisonnablement au contrôle de Blum, y compris mais sans s'y limiter, les actes de forces majeures, une guerre, une invasion, une insurrection, une émeute, l'ordre d'une autorité civile ou militaire, un incendie, une inondation, un événement météorologique, et les effets des éléments, des délais lors du transport, l'impossibilité de se procurer le matériel ou les matériaux, une panne, un sabotage, des lock-outs, des grèves ou des conflits de travail, des pièces coulées ou forgées ou le manquement des fournisseurs de Blum de respecter leurs promesse de livraison. De plus, l'acceptation de la livraison du matériel par l'Acheteur constituera un renoncement à toutes les revendications à titre de perte et de dommages-intérêts suite à tout délai de quelque sorte que ce soit.

(mis à jour: 6/2021) © 2021 Blum Canada Ltd.

Le contenu de ces conditions générales est protégé par la loi canadienne sur les droits d'auteur. Sauf disposition contraire sous la loi canadienne sur les droits d'auteur, ce contenu ne peut pas être copié, publié, distribué, téléchargé ou enregistré d'une autre manière dans un système électronique d'extradition, transmis ou transformé sous quelque forme que ce soit ou par quelques moyens que ce soit, électroniquement ou d'une autre manière, sans la permission préalable par écrit du titulaire des droits d'auteur.

Pour de plus amples informations, veuillez contacter:
Iris Sharofi, General Manager Blum Canada Ltd.